



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/341

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Fourniture de matériels, pièces détachées et accessoires pour l'entretien de l'éclairage public de la ville de Bordeaux

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le parc actuel d'éclairage public de la ville de Bordeaux est composé d'environ 38 000 points lumineux. Une partie des installations actuelles est du matériel de type THORN ou équivalent ou type ECLATEC ou équivalent. Aussi, dans le cadre de la maintenance de ces installations ainsi que des installations futures, il est nécessaire de pouvoir procéder au remplacement total ou partiel (accessoires ou pièces détachées) de ce type de luminaire. Ainsi, un appel d'offres ouvert a été lancé sur la base d'un dossier de consultation décomposé en 2 lots :

| <i>Nature des prestations</i> | <i>Estimation en € HT</i> |
|--|---------------------------|
| Lot 1 : Acquisition de matériel de type THORN ou équivalent Luminaires de type THORN-ZUMTOBEL ou équivalent Acquisition d'appareillages, de luminaires et de pièces détachées de type THORN-ZUMTOBEL ou équivalent pour la maintenance des installations d'éclairage public de la ville de Bordeaux | 250 000,00 |
| Lot 2 : Acquisition de matériel de type ECLATEC ou équivalent Acquisition de luminaires et de pièces détachées de type ECLATEC ou équivalent pour la maintenance des installations d'éclairage public de la ville de Bordeaux. | 180 000,00 |

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2015, a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 1 : société THORN.

Lot 2 : société ECLATEC.

Ces marchés à bons de commande, sans minimum, ni maximum, conclus pour une période initiale d'un an à compter de la notification, pourront être reconduits par période successive d'un an et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de Bordeaux de l'exercice en cours, rubrique : 020 - article : 2184.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE